

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Novembre 2018

PRESENTS : Messieurs A. VERNISSE – N. DUBOIS – D. QUEZET – S. GUYOT – BLASQUEZ et S. DEBOUDARD.

Mesdames O.TIERSONNIER – R. POUPELIN - D. DEVAUX

Excusées : Mme L. BISCHOFF et Mme V. BONNEMOY.

Procuration : L. BISCHOFF a donné procuration à O. TIERSONNIER

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL - MAIRIE

Le maire informe le conseil que le logement communal situé au 1^{er} étage de la mairie, libre depuis le 31 Juillet 2018, vient d'être loué depuis 19 Novembre 2018.

Un bail a été conclu le 14 Novembre 2018 avec Mr FERREIRA Frédéric.

Les membres à l'unanimité approuvent cette location.

Le prix de loyer, payable d'avance est fixé à 350 euros par mois, révisable au 1^{er} Décembre de chaque année. Une caution correspondant à un mois de loyer est demandée.

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « Entr'Allier Besbre et Loire ».

Le maire informe les membres que le conseil communautaire, lors de sa séance du 24 septembre 2018 à décider d'attribuer un fonds de concours à chaque commune membre. La commune de Trézelles peut prétendre à 5 038 € en 2018, mais aussi en 2019 et 2020 cumulable ou non sur trois ans.

Pour 2018, le maire propose de programmer une recette de **10 076 €** (soit l'enveloppe prévisionnelle sur les années 2018 et 2019) sur les travaux de voirie qui sont engagés pour 2018 et 2019. Les membres à l'unanimité approuvent cette décision et autorise le maire à signer tous documents en rapport à cette décision.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT MOBILIER DES SERVICES REGROUPÉS DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE.

Le maire rappelle à l'assemblée que pour les travaux d'aménagement de la mairie et de l'agence postale communale dans un même lieu, il convient de prévoir du mobilier fonctionnel pour le personnel (ergonomie, rangement, communication, espace co working).

Des devis ont été demandés à la Menuiserie TABLET pour un montant HT de 5 080,00 € soit 6 096,00 € TTC et la Ste HAWORTH un montant de 10 910,51 € HT soit 13 092,61 € TTC.

Les membres à l'unanimité décident de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et autorisent Le Mairie à signer tous documents en rapport à cette demande.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT ET DE RACCORDEMENT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le tarif pour 2019, de la redevance d'assainissement mais de maintenir la redevance pour le raccordement au tarif de 2018.

Redevance d'assainissement : - 1,10 € le mètre cube pour l'année 2019

Redevance de raccordement : - 570,00 € pour l'année 2019.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

Le conseil municipal décide pour l'année 2019 de maintenir les tarifs 2018, à savoir :

Concession cimetièrre :

Concession trentenaire : 240,00 €

Concession cinquantenaire..... 340,00 €

Concession columbarium :

Concession 15 ans : 340,00 €

Concession 30 ans : 540,00 €

- 50 € pour toutes les opérations nécessaires à l'utilisation du Columbarium (ouverture et fermeture des cases, scellement et fixation des couvercles et plaques).

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Suite à la baisse des tarifs de location de la salle polyvalente en 2018, le Maire informe les membres que le nombre de réservation a augmenté par rapport aux années précédentes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de 2018.

TARIF POUR LE GARAGE CARAVANE DANS LE BATIMENT COMMUNAL.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le tarif fixé en 2017 pour le garage des caravanes dans le bâtiment communal, soit 230 € pour l'hiver 2019/2020.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE AU TITRE DE LA SECHERESSE 2018.

Compte tenu des conséquences de la sécheresse subie cet été, et les dégâts importants qu'elle a pu causer sur des bâtiments, maison d'habitation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter de Mme La Préfète la reconnaissance, pour la commune de Trézelles, de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse, pour l'année 2018.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE AU PROFIT DU PERSONNEL COMMUNAL.

Le maire rappelle à l'assemblée que depuis 2007, il a été attribué aux agents communaux, une indemnité d'administration et de technicité et propose de la reconduire pour la dernière année. Il a été décidé lors d'une précédente réunion de mettre en place le nouveau régime indemnitaire obligatoire « RIFSEEP » à partir de l'année 2019.

Le maire propose à l'assemblée, d'augmenter d'un point le coefficient multiplicateur appliqué l'année précédente. Ils seront calculés au prorata pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet pour l'année 2018 et le paiement de l'indemnité sera effectué avec le salaire du mois de décembre. Les membres, à l'unanimité approuvent cette décision.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL.

Le Maire informe les membres que Mr Réau receveur municipal à la Trésorerie de Varennes sur Allier, est parti en retraite en début d'année 2018 et qu'il a été remplacé par Mme Desnos Catherine.

Il convient de verser une indemnité de conseil à Mme Desnos. Les membres à l'unanimité, décident de lui verser cette indemnité au taux de 100 % en fonction du nombre de jours de gestion, à savoir un montant net 218,07 € pour l'année 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- **Sivom Val d'Allier : Rapport annuel** relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable présenté par Mr Philippe Blasquez.

ENEDIS : Le Compteur Linky

Mr Le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu d'ENEDIS informant que les compteurs Linky vont être installés sur la commune à compter de Septembre 2019. Un mois avant chaque client recevra un courrier l'informant des modalités de changement de compteur.

Les membres souhaitent qu'une réunion publique soit organisée afin de pouvoir donner des informations complémentaires sur ces compteurs.